

70 kop.

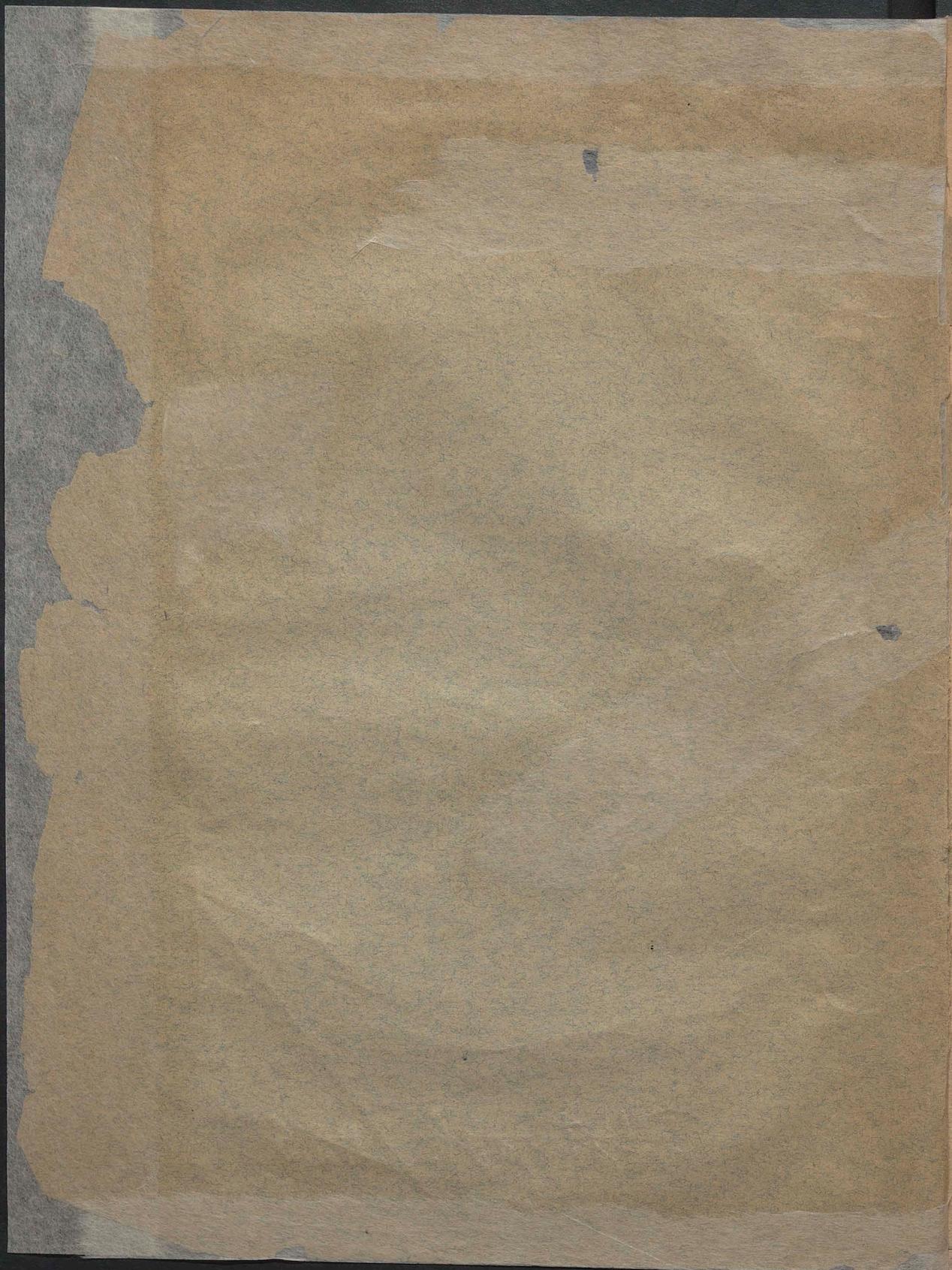
1887. IV. 114.

A 217

Considerations. Betrachtungen.

~~Westphal~~

~~Westphal 6420~~





CONSIDERATIONS
SUR
LA CONDUITE
DE LA
REPUBLIQUE DE POLOGNE
PAR RAPPORT
AUX CONJONCTURES PRESENTES



Les pièces justificatives, que Sa Majesté le Roi de Prusse, a fait publier pour prouver les desseins dangereux des Cours de Vienne & de Saxe contre Elle, sont d'une nature à devoir convaincre les plus incrédules de la réalité des complots qu'on attribue à ces Cours. Sans être aveuglé par l'esprit de parti, on ne pourra avoir aucun doute sur la justice des armes de Sa Majesté & des mesures, qu'elle a prises à l'égard d'Electorat de Saxe. Sur tout chaque bon Citoyen Polonois doit reconnoître, que les différens qui se sont élevés en cette occasion entre Sa Majesté, le Roi de Prusse, & le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, ne regardent en rien la République de Pologne & qu'elle ne fauroit s'en mêler sans injustice & sans s'exposer aux suites les plus funestes pour elle même.



C'est l'Electeur de Saxe, qui a voulu partager la dépouille de son voisin; c'est le Premier-Ministre Saxon, qui a formé le complot pour opprimer la Prusse. C'est aussi à l'Electeur de Saxe seul que Sa Majesté Prussienne s'en prend; mais en prenant les mesures que la prudence lui dicte pour sa conservation, Elle y apporte toute la modération que les

cir-

28018. II.

circumstances présentes permettent, Elle se contente de mettre un ennemi caché, mais d'autant plus dangereux, hors d'état de lui nuire, Elle ménage ses Etats comme les siens propres, & sans vouloir faire des conquêtes sur Lui, Elle est prête de les Lui restituer, dèsque le danger sera passé.

Le zèle de la Nation Polonoise pour ses Rois est trop éclairé, pour confondre, dans cette occasion le Roi de Pologne avec l'Electeur de Saxe. La République n'entre pour rien dans cette affaire. Elle seroit fort malheureuse, si elle devoit épouser toutes les querelles d'un Roi étranger & défendre les injustices d'un Ministre Saxon, qui sacrifie à d'autres Cours les intérêts de son propre Maitre. En se mêlant des différens particuliers de son Roi, qui a des possessions au dehors, Elle partagera toujours ses disgrâces, mais jamais ses avantages. Le souvenir est encore trop récent des malheurs, que la Nation s'est attirée, pour avoir voulu soutenir un Roi de la même Maison dans ses vues ambitieuses, quoique voilées du pretexte spécieux, de vouloir reconquérir une Province, qui avoit été arrachée à la Pologne.

Les liaisons qui subsistent entre un Roi de Pologne & la République, ne sont fondées que sur un intérêt momentané & passager, qui expire avec la mort du premier. Mais la Maison Roïale de Prusse est unie à la République de Pologne par une Alliance éternelle & par un intérêt, commun, naturel & permanent de se conserver l'un l'autre, lien plus fort que tous les Traités. La Puissance de la Maison de Brandebourg & la liberté de la République de Pologne, vont toujours d'un pas égal; la perte de l'une entrainera toujours celle de l'autre. La Prusse sera toujours le plus fort boulevard de la Pologne, contre ceux, qui voudront empiéter sur son indépendance, tout comme elle ne pourra plus se soutenir contre un voisin, qui pourroit parvenir à conquérir la Pologne ou à s'y rendre souverain.

C'est

C'est sur ce principe, que la Maison de Brandebourg a depuis tout tems dirigé sa conduite à l'égard de la Pologne. Toujours fidèle à ses engagements avec cet Etat, elle a eu en horreur de profiter de ses disgrâces & elle a constamment refusé les offres les plus éblouissantes, qui Lui ont été faites en tant d'occasions au préjudice de la République; elle s'est plutôt faite une loi, d'insérer dans ses Traités avec la Russie un article exprès, pour la conservation de la liberté & de l'indépendance du Royaume de Pologne.

Sa Majesté Prussienne, aujourd'hui régnante a parfaitement adopté une Politique aussi sage que juste, qui lui a été transmise par ses ancêtres. Elle ne s'est jamais mêlée des affaires intérieures de la Pologne, elle n'a point empiété sur le Territoire de ce Royaume; dans les différens particuliers, qui ne manquent jamais entre des Etats voisins, Elle n'a jamais refusé justice à ceux, qui l'ont demandée; enfin Elle n'a rien oublié, pour cultiver, par tous les soins possibles, l'amitié de l'illustre Nation Polonoise.

Le Roi se promet aussi, que par un juste retour de Reconnoissance, la République ne se laissera entrainer à aucune démarche qui puisse porter atteinte à l'Amitié & à l'Alliance éternelle qui subsiste entre les deux Etats; Il se flatte qu'elle observera une exacte Neutralité dans la crise présente, & qu'elle ne se mêlera point au préjudice de Sa Majesté des différens qu'elle a avec la Cour de Saxe, ou qu'elle ne le fera qu'en faveur de son seul véritable & naturel allié. La République ne manquera pas de se rappeler à cette occasion, que par le Traité de Velau, elle s'est, non seulement engagée de ne permettre aucun passage par son Territoire aux ennemis de la Maison de Brandebourg, mais qu'elle est même obligée de lui fournir du secours; elle ne peut pas manquer de sentir, que si elle veut profiter des avantages stipulés dans ce Traité en sa faveur, elle doit exactement remplir les engagements qu'elle a pris de son côté; enfin chaque bon Patriote Polonois s'apercevra aisément

ment, que si la Pologne prenoit la funeste resolution de s'affocier aux ennemis de la Prusse, pour l'opprimer, elle se forgeroit à elle même les chaines que la Maison d'Autriche lui prépare depuis deux siècles & qu'entourée presque de tous côtés par les Etats de cette Puissance & de ses Alliés, auxquels la Cour de Vienne a sçu faire oublier leurs véritables intérêts, elle subira tot ou tard le sort de la Hongrie & de la Bohême, Royaumes tout aussi electifs autrefois que la Pologne.

On n'ignore pas, les machinations des ennemis de Sa Majesté Prussienne pour porter la République a prendre parti contre elle. On a vu, entre autres un libelle scandaleux, sous le Titre: *Reflexions sur les conjonctures présentes*, dans lequel sous le nom d'un Gentilhomme Polonois on prend à tâche d'exciter la Nation à disputer la Couronne de Prusse, sous prétexte, que ce pais étoit fief de la Pologne, à revendiquer les Territoires d'Elbing & de Draheim & à se soustraire aux prétendus nouveaux impots établis sur la Vistule. Ces traits trahissent d'abord un auteur, aussi malicieux qu'ignorant. Il auroit du savoir, que la Couronne de Prusse ne porte aucun préjudice à la Pologne, & que la Prusse est à présent aussi peu un fief de la Pologne que la dernière est aujourd'hui un fief de l'Empire d'Allemagne. Il dissimule a dessein, que le Roi n'a jamais refusé d'entrer en composition avec la République sur les Territoires d'Elbing & de Draheim, dès que cela se fera d'une manière conforme à la justice & aux constitutions de la République; enfin c'est par malice qu'il qualifie du titre d'accises nouvellement inventées, d'anciens droits, qui ont toujours subsisté, & sur lesquels on n'a encore porté aucunes plaintes, comme on auroit du faire, si on les croyoit fondées.

On est fort éloigné d'attribuer ces artifices à la saine partie de la Nation Polonoise, & on reconnoit sans peine la source de ces fortes d'insinuations. Sa Majesté Prussienne n'en est point allarmée, mais elle se repose tant sur l'amitié, que sur la droiture & les lumières d'une Nation qui s'est toujours distinguée par ces qualités, aussi bien que par son exactitude a observer religieusement les Traités. 1756.



